RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DocuSign Envelope ID: 35B5472C-3068-42D2-A5B0-0F75C107EBF5

3T-MOTO13
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 565 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE
532 377 355 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 06 septembre,
A 9 heures,

Les associés de la Société 3T-MOTO13 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 565 Avenue du Prado - 13008 MARSEILLE, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis GARABEDIAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Rachid ARABI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- La feuille de présence et la liste des associés,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le rapport du président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DocuSign Envelope ID: 35B5472C-3068-42D2-A5B0-0F75C107EBF5

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,

- Transfert du siège social de la Société,

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de transférer le siège social du [redacted] au [redacted] et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : [redacted] *".*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

DocuSign Envelope ID: 35B5472C-3068-42D2-A5B0-0F75C107EBF5

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Denis GARABEDIAN

Le secrétaire
Rachid ARABI

Signé par :
[redacted]
AE6A6FB9D8BB40B...

[redacted]